



Mairie

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 1^{er} juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier juin, vingt heures, le conseil municipal de la commune de Brest, dument convoqué s'est réuni en mairie, en session ordinaire.

Date de convocation : 28/05/2026

Présents :

Mesdames Degraeve, Didier, Formoso, Fouquet-Lebarbé et Marques,

Messieurs Bianchini, Bordereau, De Freitas, Duchesne, Longuet et Sicard.

Secrétaire de séance : Madame Caroline Fouquet-Lebarbé

0/ Election d'un/e secrétaire de Séance

Madame Caroline Fouquet-Lebarbé se propose et c'est à l'unanimité des membres présents qu'elle est retenue.

1/ Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 7 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

2/ Convention pour l'occupation de l'église Saint Martin

Il s'agit de mettre à jour la convention tripartite pour les mariages des personnes externes à Brest avec la paroisse Saint Rieul de Senlis et notre commune.

Il est proposé de renouveler la convention pour la durée du mandat 2026-2032 (voire 33) et de la passer de 170 euros à 200 euros.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la réalisation de cette nouvelle convention.

3/ Délibération pour le prix du loyer de la maison sise au 3, bis Place de l'église

Le loyer de la maison communale est actuellement de 1250 euros. Tous les 01er juin, le conseil municipal doit délibérer sur sa possible revalorisation en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Les locataires actuels vont quitter le logement d'ici deux mois car ils font construire une maison individuelle.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le loyer au 01er juin mais seulement après remise en état du bien et lors de l'installation de futurs locataires.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité ces décisions.

4/ Commissions à l'intercommunalité et communales

Monsieur le Maire prend lecture des tableaux des commissions.

Il indique que celles de l'intercommunalité ont beaucoup évolué compte tenu des élections et des changements de maires tels qu'à Senlis, Fleurines et Chamant.
Le nouveau Président de la C.C.S.S.O. est monsieur Alain Battaglia.

5 / Désignation des délégués retenus pour la Commission Communale des Impôts Directs

Les personnes désignées par l'administration sont :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
Mme FLEURY Carole	M. BLONDEL Fabien
Mme DIDIER Valérie	Mme MARY Sophie
M. BORDEREAU Eddy	M. BIANCHINI Yves
M. EECKHOUT Gabriel	Mme DEGRAEVE Isabelle
M. GUILLAUMAUD Alain	M. GAUTIER Arnaud
Mme FOUQUET-LEBARBE Caroline	Mme PASCAL Laure

Les membres recevront un courrier de désignation et d'information sur le rôle de cette commission.

6 / Présentation du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre les Incendies

Lors d'une réunion au syndicat des eaux de Montlognon, Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Waechter expert en défense extérieure contre l'incendie et également ancien Pompier du S.D.I.S. de l'Oise.

Il a rappelé les obligations des communes et en l'occurrence, la réalisation d'un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre les incendies (S.C.D.E.C.I.).

Monsieur le Maire explique par exemple, qu'en cas d'incendie sur une partie du territoire non couverte par le réseau d'eau communal, la commune pourra voir sa responsabilité engagée. Il est donc fortement préconisé de dresser un état des lieux du réseau, d'identifier et de classer les risques et les besoins (particuliers / entreprises) en fonction des paramètres débit et distance puis de voir les actions à mettre en œuvre pour sécuriser la défense incendie du village.

Un devis a été signé pour 9102 euros T.T.C. et une demande de subvention a été envoyée à l'intercommunalité.

Concernant le futur lotissement une bâche avait été prévue et une discussion avec le simaep de Montlognon est en cours pour le passage de la canalisation actuelle au diamètre supérieur soit du 160 à 200.

Pour information, Christophe Marchon est devenu Président du Syndicat des Eaux de Montlognon et Alexis Patria Vice-Président.

Le document portant sur la décomposition d'une facture d'eau en 2026 est remis à chacun. L'augmentation est liée à la décomposition de nouvelles redevances de l'Agence de l'Eau ainsi qu'au changement de compteurs anciens. Selon le principe de la mutualisation, le prix de l'eau pourrait baisser.

7 / Point travaux

-Les chaudières de l'école et de la cantine ont été révisées et le ballon d'expansion de la cantine a dû être changé. Le coût est d'environ 800 euros. La chaudière de l'école qui date de 2003 avait tendance « à siffler » et la pompe a été changée pour un coût de 700 euros environ.

-Monsieur Duchesne présente le projet de permis de construire qu'il porte avec un groupe d'agriculteurs pour un nouveau projet de méthaniseur qui aura lieu en plaine à proximité du premier. C'est un projet qui est instruit par la D.D.T. et la décision émane du Préfet de l'Oise. Monsieur le Maire remercie Mme Pascal qui s'est rendue par 2 fois à Beauvais pour déposer le dossier initial et les pièces complémentaires.

-Monsieur Bordereau a réalisé une procédure interne pour l'instruction des dossiers d'urbanisme. Le fonctionnement a été redéfini ainsi que le rôle de la commission. Il donne lecture des grandes lignes de cette procédure.

-Le contrôle des jeux pour enfants à l'aire de jeux, du parcours de santé et du toboggan à l'école a eu lieu par l'entreprise Soleus. Il rappelle que le contrôle des jeux pour enfants doit être annuel. Le rapport a été envoyé à Monsieur Bordereau et pour donner suite au constat réalisé, il faudra prendre certaines décisions car des infrastructures sont à supprimer. Pour les jeux du tennis le tourniquet et la balançoire « tape cul » ne sont pas conformes. Ce qui n'est pas conforme c'est la hauteur de chute car s'il n'y a pas de gazon, la hauteur de chute est calculée différemment.

A l'école la plaque d'identification du jeu illisible et des vis qui dépassaient ont été supprimés.

Le parcours de santé est en mauvais état et un jeu est abîmé.

Un contrôle du terrain multisports doit aussi avoir lieu, il s'agit d'un contrôle de résistance, de nettoyage des parties, d'entretien du faux gazon par la société AGORESPACE. Suite au premier contrôle non satisfaisant la facture a été mise en attente et le second contrôle sera jeudi ou vendredi. Monsieur Bordereau se charge d'y assister.

-Le club de tennis a reçu de nombreuses inscriptions et monsieur Duchesne remercie la commune pour le nettoyage. En septembre, plusieurs bénévoles seront sollicités pour mettre de l'huile sur les canisses. La chaise d'arbitre a été abîmée. La taille de haie du tennis sera finalement réalisée par chariot élévateur type J.C.B.

Les palissades en bois semblent freiner le passage des enfants sur le court.

Monsieur Bordereau demande qu'un panneau exigeant la fermeture de la porte du court soit mis en place. Il en existe déjà un.

8 / Présentation du Centre de Supervision Départemental (C.S.D.)

Une réunion de présentation a eu lieu le 21 mai en mairie avec Monsieur Gilles du C.S.D., Madame Pascal, Messieurs Bianchini, Longuet et Sicard.

Le C.S.D a avant tout une mission de visionnage en temps réel 7j/7 – 24h/24 mais aussi d'extraction de vidéos sur réquisition(s) de gendarmerie(s).

220 communes sont conventionnées avec le centre de supervision et 180 sont actuellement « remontées ».

En cas de réquisitions, les vidéos extraites par le centre sont envoyées ensuite au Centre Opérationnel de la Gendarmerie de Beauvais (C.O.G.B.) qui fait ensuite le transfert et le lien via les gendarmeries isariennes. Il s'agit d'un transfert sécurisé qui se fait via un lien vidéo reçu sur un support et un mot de passe permettant la lecture, reçu sur un autre support.

Afin de nous tenir informés des actes sur la commune, Monsieur Gilles va nous envoyer toutes les 2 à 3 semaines, toutes les réquisitions qui ont eu lieu.

Lors d'une réquisition de la gendarmerie il serait préférable que la gendarmerie fasse une réquisition au C.S.D. pour l'extraction et mette en copie la commune pour information.

Monsieur le Maire informera par courriers les gendarmeries de Senlis et de Nanteuil-Le-Haudouin pour les informer du rattachement de notre système de vidéoprotection au C.S.D.

La commune peut aussi demander au C.S.D., sans réquisition et pour gagner du temps lors de la visualisation des caméras, de visionner sur une plage définie les caméras borestois et de signaler à quelle heure l'événement recherché a eu lieu.

La commune extraira ensuite les images à l'heure de l'incident. Monsieur le Maire rappelle que des personnes malveillantes circulent et qu'il convient de faire attention aux véhicules et de ne pas les stationner dans la rue la nuit.

Compte tenu des élections municipales, l'arrêté préfectoral devra être revu pour modifier les personnes habilitées à visionner les caméras. Suite à la modification de l'arrêté, le secrétariat écrira également au C.S.D. pour indiquer qui est mentionné dans ce document et qui peut les solliciter directement par mail ou téléphone.

De même, face aux contrôles C.N.I.L. les identifiants et mots de passe créés de ces personnes radiées devront être supprimés par DACHE. Le secrétariat en fera la demande.

Dans un projet de changement de caméras, Monsieur GILLES préconise une caméra multi-vues pour le rond-point à l'entrée du village par exemple.

9 / Point festivités

-Madame Eeckhout et sa troupe proposent vendredi et samedi soirs ainsi que dimanche après-midi une représentation théâtrale intitulée « Qui a tué Pénélope ? ». Le comité des fêtes offrira un verre de l'amitié à l'issue de la pièce donnée le vendredi.

Le comité des fêtes se réunira le 10 juin à 18 heures en mairie.

-Pour la coupe du monde de football, Madame Didier et Monsieur Fleury préparent une compétition sur l'application Mon Petit Prono. Les trois meilleurs pronostiqueurs recevront un lot.

-Le comité des fêtes sera également présent à la fête des écoles le samedi 20 juin et aura le plaisir d'offrir l'apéritif.

10 / Point sur la gestion de nos déchets avec le Syndicat Mixte du Département de l'Oise

Le rapport technique et financier du S.M.D.O. est donné à chacun.

11 / Questions et informations diverses

-Le site internet de la mairie va être refait, un appel aux photos et vidéos est réalisé.

-Monsieur le Maire remercie l'administrateur de l'Abbaye de Chaalis pour les places données à l'occasion des journées de la rose.

-Plusieurs chambres de tirage ont été ouvertes et un vol de câble en cuivre a eu lieu récemment privant 43 foyers d'A.D.S.L. au total sur le territoire de Borest et alentours. Grâce à la secrétaire de mairie de Fontaine Chaâlis, la gendarmerie a pu intervenir et retrouver les malfaiteurs. De notre côté, l'incident a été signalé à Orange.

-Un projet d'installation de caméras en forêt est en cours de réflexion.

-L'installation d'Amazon, décidée par le Préfet de l'Oise génère aussi bien des flux de camions que de personnes sur un site non adapté. Le lieu y est mal desservi, le stationnement plus que désuet et le passage de personnes à pied sur le bas-côté extrêmement dangereux. Des poubelles ou autres infrastructures telles que des douches et des sanitaires ne sont pas mises à disposition pour les routiers qui parcourent des milliers de kilomètres.

Monsieur Bordereau s'indigne car la compétence des élus ou des dirigeants est avant tout la sécurité des personnes.

Monsieur le Maire rapporte qu'une réunion avait eu lieu avec la Préfète il y a quelques années, mais depuis le personnel d'Amazon a changé et ne semble pas tenir les promesses des prédécesseurs, faites à Madame la Préfète.

Monsieur le Maire indique que certains routiers venaient même stationner jusqu'à Borest en lisière de Forêt au croisement du Poteau Bleu et du Chemin du Fond de l'Enfer, ne permettant plus le

passage de vans jusqu'aux écuries Lalaux / Laville. Un arrêté a été pris et des pierres ont été installées.

-L'autoroute A1 connaît actuellement des travaux de réaménagement et de rénovation, notamment au niveau du diffuseur n°8 de Senlis-Chamant. Sanef réaménage ce demi-diffuseur pour sécuriser et fluidifier les échanges entre la bretelle de sortie depuis Paris et l'A1. Il y aura une aire de covoiturages et de stationnement de 8 camions.

-Avant la fin de l'année scolaire, la traditionnelle remise des livres aura lieu ainsi que le dernier conseil d'école.

-Il a été demandé par Mme Fouquet-Lebarbé que la fiche sur les horaires concernant le bruit soit à nouveau distribuée. Il faut savoir que la distribution dans le village prend a minima 2 heures 30 et que ce n'est pas une nouvelle distribution, ni le format du document ou encore la police qui changera quelque chose.

-Il est possible d'associer plusieurs commissions pour proposer des activités ensemble.

-Un contrôle de vitesse va avoir lieu ainsi que des courriers sur les animaux domestiques : chiens non tenus en laisse, aboiements excessifs ou encore chats divagants et non identifiés.

-A l'issue de la période des fêtes et à la suite de réflexions d'administrés, l'éclairage public est maintenu jusqu'à minuit.

-Monsieur Bordereau indique que des haies de particuliers, rue du Madras débordent côté rue de la Sole des Ponts. Les administrés concernés seront prévenus.

-L'entreprise Delavaquerie va intervenir pour le fauchage des bas-côtés notamment pour les herbes à la Croix Rouge. Monsieur De Freitas indique qu'il faudra surveiller les arbres qui s'approchent tout doucement des câbles électriques près du tennis.

-Le flyer sur l'exposition des archers de la préhistoire est donné à chacun.

Le conseil municipal se réunira mardi 01^{er} septembre à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 44.